

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT, tenue le 7 février 2018 à 11 h 30 à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400, Chevery.

SONT PRÉSENTS :

M. Randy Jones	préfet, maire de Gros-Mécatina;
Mme Darlene Rowsell Roberts:	préfète suppléante, administratrice Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent;
Mme Wanda Beaudoin	conseillère, mairesse de Blanc-Sablon;
M. Roderick Fequet	conseiller, maire de Bonne-Espérance;
Mme Gladys Martin	conseillère, mairesse de Saint-Augustin.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

M ^{mes} Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Nadia Beaudoin	agente aux communications et à l'administration;

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2018-02-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Fonds entrepreneurial;
 - 3.1 Résolution 2018-02-02
Waye Aesthetics;
 - 3.2 Résolution 2018-02-03
Garage S&S;
4. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 11 h 32, Madame Darlene Rowsell Roberts souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION - 2018-02-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du mercredi 7 février 2018;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du mercredi 7 février 2018.

RÉSOLUTION - 2018-02-02 WAYE AESTHETICS

CONSIDÉRANT QUE le Fonds entrepreneurial a pour but de s'adresser aux entrepreneurs de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui désirent se lancer en affaires pour le démarrage, l'acquisition ou l'expansion d'une entreprise. Ce fonds comprend également le volet « jeunes promoteurs » s'adressant aux jeunes entre 18 et 35 ans;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Waye Aesthetics » soumis par la promotrice Christina Waye a pour but de démarrer son entreprise à Saint-Augustin, elle demande un financement sous le Fonds entrepreneurial de 3 142,67 dollars;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER le projet « Waye Aesthetics » soumis par la promotrice Christina Waye sous le Fonds entrepreneurial au montant de 3 142,67 dollars.

RÉSOLUTION - 2018-02-03 GARAGE S&S

CONSIDÉRANT QUE le Fonds entrepreneurial a pour but de s'adresser aux entrepreneurs de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui désirent se lancer en affaires pour le démarrage, l'acquisition ou l'expansion d'une entreprise. Ce fonds comprend également le volet « jeunes promoteurs » s'adressant aux jeunes entre 18 et 35 ans;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Garage S&S » soumis par le promoteur Zayne Driscoll a pour but de démarrer son entreprise à Saint-Augustin, il demande un financement sous le Fonds entrepreneurial de 2 181,49 dollars;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur n'est pas en concurrence directe mais qu'il offre plutôt des services en complémentarité de ceux présentement offerts aux résidents de la municipalité de Saint-Augustin;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER le projet « Garage S&S » soumis par le promoteur Zayne Driscoll sous le Fonds entrepreneurial au montant de 2 181,49 dollars.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 11 h 40 par Madame Gladys Martin, appuyé par Madame Wanda Beaudoin que la séance soit levée.